

# RAPPORT, D'ACTIVITÉ 2025

**LAVI**

CENTRE GENEVOIS  
DE CONSULTATION  
POUR VICTIMES  
D'INFRACTIONS

## 2025: L'ANNÉE OÙ TOUT A CHANGÉ

Il y a des années qui confirment.  
Et il y a celles qui transforment.

2025 appartient sans conteste à la seconde catégorie.

Porté par l'arrivée du numéro national unique 142, dédié aux victimes de violence en Suisse, le Centre LAVI Genève s'est engagé dans une métamorphose profonde. Ce qui se préparait depuis plusieurs mois est devenu réalité: pour être au rendez-vous, il fallait grandir. Et vite.

En quelques mois, l'équipe s'est agrandie à un rythme inédit. Plus que doublée, elle passera de 12 à 26 personnes en 2026. De nouveaux visages, de nouvelles compétences, de nouvelles énergies sont venus renforcer une mission inchangée: accueillir, écouter, soutenir.

Car derrière le 142, il y a une promesse forte: celle d'un accès plus simple, plus visible, plus rapide à l'aide. Jusqu'ici, notre permanence téléphonique ne pouvait assurer qu'une vingtaine d'heures par semaine, faute de ressources suffisantes malgré une demande croissante. Dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, nous serons ouverts 50 heures par semaine. Cinquante heures pour répondre. Cinquante heures pour accompagner. Cinquante heures pour ne pas laisser un appel sans voix.

Ce changement d'échelle n'aurait pas été possible sans un engagement collectif déterminant. Le soutien du Grand Conseil, qui a plus que doublé la subvention dans le cadre d'un nouveau contrat de prestations 2025-2026, a permis de poser les fondations de cette transformation. À Genève, où un important retard devait être comblé, l'effort a été à la hauteur des enjeux.

Mais une transformation ne se décrète pas: elle se construit, jour après jour.

En interne, les rôles ont été repensés, les responsabilités redéfinies, un nouvel organigramme mis en place. Les pratiques ont évolué. Les espaces ont été réorganisés. Nos locaux, devenus trop étroits, ont commencé à s'étendre et feront l'objet de travaux importants dès 2026. Grâce à de généreux dons privés — venus s'ajouter au soutien de l'État — nous pourrons adapter nos espaces aux nouveaux besoins et développer des activités collectives au bénéfice des personnes accompagnées.

Cette année a été intense. Exigeante. Parfois vertigineuse.  
Elle a demandé de la souplesse, de la créativité, une solidarité sans faille.

Elle a surtout révélé une force: celle d'une équipe capable de se réinventer sans jamais perdre de vue l'essentiel.

Aujourd'hui, nous savons pourquoi nous avons tant œuvré. Lorsque le 142 entrera en service, le canton de Genève sera prêt. Prêt à répondre à chaque appel. Prêt à assumer pleinement sa mission. Prêt à offrir un accueil à la hauteur des attentes et des besoins.

Cette réussite est collective.

Elle appartient à nos collaboratrices et collaborateurs, dont l'engagement et le professionnalisme forcent l'admiration.

Elle appartient à nos donateurs, dont le soutien a été, cette année plus que jamais, indispensable.

Elle appartient aux membres du comité et à nos partenaires de terrain, pour leur confiance et leur collaboration précieuses.

2025 n'a pas été seulement une année de transition.  
Elle a été l'année où nous avons changé d'échelle — pour mieux rester fidèles à notre mission.

Béatrice Hirsch  
Présidente de l'Association



Muriel Golay  
Directrice du Centre



4

## UN COMITÉ ENGAGÉ À NOS CÔTÉS

En 2025, le Centre LAVI peut compter sur un comité investi et mobilisé. Son bureau est composé de Béatrice Hirsch, présidente, Nadège Dergalenko, vice-présidente, et Elisabeth Chatelain, trésorière.

À leurs côtés, Khaled Adly (SPMI), Gian-Reto Agramunt (avocat et conseiller administratif de la commune de Veyrier), Béatrice Cortellini (AVVEC), Emmanuel Escard (UIMPV), Marie-Claire Kunz (CSP) et Nathalie Picco (OPCCF) apportent leurs compétences, leurs regards et leur engagement au service de notre mission.

Nous les remercions chaleureusement pour leur disponibilité et leur implication précieuse. La Police cantonale genevoise a, pour sa part, quitté le comité en 2025 et n'y est désormais plus représentée.

## LE PERSONNEL DU CENTRE LAVI: UNE ÉQUIPE ENGAGÉE, AU CŒUR DE NOTRE MISSION

Au Centre LAVI Genève, notre équipe est composée de professionnelles et professionnels engagé-es, aux parcours et compétences complémentaires, uni-es par une même conviction: chaque personne victime doit être écoutée, crue et accompagnée avec respect et dignité.

Intervenant-es et répondant-es LAVI, juristes, personnel administratif et direction travaillent main dans la main pour offrir un accueil bienveillant, confidentiel et accessible.

**Élodie Baerlocher**, chargée de projet • **Agathe Bidaud**, intervenante LAVI • **Isaac Carvalho**, intervenant LAVI • **Alexandra Denis**, répondante LAVI • **Sarah Eberle**, intervenante LAVI • **Ludovic Favre**, intervenant LAVI • **Marlène Ferrand**, intervenante LAVI • **Ana Ferreira**, assistante de direction, responsable de la logistique et de l'accueil • **Solange Gokounous**, intervenante LAVI • **Muriel Golay**, directrice • **Miguel Kessler**, intervenant LAVI • **Magali Kiefer**, assistante de direction, responsable des finances • **Clémence Langone**, répondante LAVI • **Céline Lucianaz**, assistante de direction, responsable des ressources humaines • **Fanny Odermatt**, intervenante LAVI • **Anaëlle Ohayon**, juriste responsable • **Arljind Saiti**, chargé d'accueil • **Hanae Sando**, juriste • **Melany Vazquez Lopez**, chargée d'accueil • **Clémentine Vernet**, répondante LAVI • **Céline Vock**, responsable du pôle des intervenant-es et répondant-es LAVI • **Valerie Wisard**, intervenante LAVI.

5

## DES SOUTIENS ESSENTIELS, UNE CONFIANCE QUI NOUS PORTE

Derrière chaque avancée réalisée en 2025, il y a des engagements forts, des soutiens déterminants et une confiance précieuse.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à Madame Carole-Anne Kast, Conseillère d'État, ainsi qu'au Département des institutions et du numérique (DIN), qui assure la gestion de la subvention du Centre LAVI. Nos remerciements s'adressent également à Nicolas Fournier, Secrétaire général adjoint, pour la qualité du dialogue et l'accompagnement attentif de nos évolutions.

Nous remercions chaleureusement Mesdames Nadine Mudry et Karin Müller, de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAIS). Leur engagement assure un lien essentiel avec les travaux menés au sein de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), ainsi qu'avec le mécanisme mis en place sous l'égide de l'arrêté du Département de la cohésion sociale (DCS) concernant la prise en charge transitoire des personnes identifiées comme victimes potentielles de traite des êtres humains. Leur implication contribue concrètement à renforcer la cohérence et l'efficacité du dispositif d'aide.

Nous adressons également un immense merci à nos donatrices et donateurs. Par leur générosité, ils et elles soutiennent bien plus qu'une institution: ils soutiennent une mission, des valeurs, et des personnes en situation de vulnérabilité. Leurs contributions ont permis de financer les actions menées en 2025 et rendent possible les travaux ambitieux prévus en 2026, dans la perspective du développement du Centre LAVI.

Enfin, nous exprimons notre gratitude aux communes suivantes: Bellevue; Ville de Carouge; Chancy; Chêne-Bourg; Collonge-Bellerive; Confignon; Genthod; Laconnex; Lancy; Meinier; Meyrin; Onex; Plan-Les-Ouates; Pregny-Chambésy; Satigny; Thônex; Troinex; Vandoeuvres; Veyrier.

Par leurs dons, elles ont choisi de s'engager à nos côtés. Leur soutien témoigne d'une solidarité territoriale essentielle et d'une conviction partagée: garantir un accès effectif à l'aide pour toutes les victimes est une responsabilité collective.

À chacune et chacun d'entre vous: merci de faire partie de cette dynamique. Grâce à votre confiance, nous pouvons continuer à grandir et à renforcer notre action au service des personnes qui en ont besoin.

6

## UN ACCUEIL ACCESSIBLE ET RÉACTIF

Le Centre LAVI reçoit exclusivement sur rendez-vous. Le premier contact se fait par téléphone au 022 320 01 02, point d'entrée essentiel vers un accompagnement personnalisé.

Les personnes nous contactent de leur propre initiative, après une recherche en ligne, ou sont orientées par la Police cantonale, des professionnel·les — comme l'UMUS — ou encore par des proches.

Lorsqu'une situation est urgente, qu'il s'agisse de délais judiciaires imminents ou d'un besoin de se mettre rapidement en sécurité, un premier soutien, des conseils ou des mesures immédiates peuvent être proposés dès l'appel ou dans les plus brefs délais.

Si la situation ne relève pas de notre compétence, nous veillons à orienter la personne vers le service le plus adapté. Notre priorité reste la même: ne laisser personne sans réponse.



## UNE ORGANISATION RENFORCÉE POUR MIEUX ACCOMPAGNER

**2025 marque un tournant pour le Centre LAVI Genève. Pour répondre au nouveau mandat lié au numéro national 142, notre organisation s'est transformée en profondeur. D'ici 2026, l'équipe aura plus que doublé — une évolution majeure au service des personnes victimes.**

**Cette transition a permis de clarifier les rôles, de fluidifier les processus et de renforcer la réactivité de notre accompagnement. L'objectif est simple: offrir une prise en charge plus coordonnée, plus accessible et encore mieux adaptée aux besoins de chacune et chacun.**

**Les horaires de la permanence téléphonique ont été élargis. Depuis décembre 2025, nous répondons du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, afin d'améliorer l'accessibilité du Centre.**

**Parallèlement, de nouvelles fonctions directement dédiées aux bénéficiaires ont été mises en place:**

**Chargé·e·x d'accueil: premier point de contact, à la fois à la permanence téléphonique et au sein du Centre, assure également le suivi administratif et financier des prestations.**

**Répondant·e·x social·e·x: analyse les nouvelles demandes, évalue les situations, identifie les urgences et active les mesures nécessaires, y compris en cas de crise (hébergement, accompagnement ponctuel, soutien lors d'audiences).**

**Intervenant·e·x LAVI: accompagne les victimes et leurs proches en consultation, évalue leurs besoins et offre un soutien psychologique, juridique et social, incluant l'octroi de prestations financières.**

**Cette nouvelle organisation renforce notre capacité d'action et notre engagement: être présents, rapidement et efficacement, en fonction des besoins.**

## UNE ACTIVITÉ 2021-2025 EN FORTE PROGRESSION

L'année 2025 marque une hausse significative de l'activité du Centre LAVI. Avec 1'854 nouvelles situations ouvertes — soit une augmentation très nette par rapport aux années précédentes — la demande atteint un niveau inédit.

Le nombre total de situations suivies (3'624) confirme cette tendance à la hausse, tout comme l'augmentation des entretiens, des demandes par courriel et des accompagnements.

Ces chiffres traduisent à la fois une visibilité accrue du Centre, une confiance renforcée du public et des partenaires, ainsi qu'un besoin croissant de soutien spécialisé.

Ils confirment surtout l'importance du renforcement engagé en 2025 pour répondre, avec réactivité et professionnalisme, à une demande toujours plus soutenue.

| ACTIVITÉS   | 2021         | 2022         | 2023         | 2024         | 2025         |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Nombre de nouvelles situations (ouverture de dossier)   | 1'346        | 1'405        | 1'309        | 1'504        | 1'854        |
| Nombre de proches accompagnant des personnes victimes, ayant reçu des prestations financières | 111          | 112          | 82           | 58           | 72           |
| Nombre de nouvelles consultations téléphoniques courtes                                       | 500          | 755          | 701          | 753          | 666          |
| Nombre d'anciennes situations suivies   | 818          | 922          | 1'012        | 1'001        | 1'104        |
| <b>Nombre total de situations</b>   | <b>2'775</b> | <b>3'194</b> | <b>3'104</b> | <b>3'316</b> | <b>3'696</b> |
| Nombre de nouvelles situations liées directement à de la violence domestique                  | 511          | 565          | 472          | 534          | 813          |
| Nombre de nouvelles situations de traite d'être humain  | 15           | 15           | 28           | 26           | 14           |
| Nombre de victimes ayant reçu des prestations financières                                     | 2'309        | 2'383        | 2'187        | 213          | 2'557        |
| Nombre d'entretiens (face à face)   | 2'418        | 2'868        | 2'094        | 2'114        | 2'502        |
| Nombre d'entretiens par téléphone   | 3'461        | 3'993        | 3'386        | 3'106        | 3'661        |
| Nombre de demandes par courriel   | 4'314        | 5'200        | 4'870        | 5'112        | 6'634        |
| Nombre d'accompagnements (au tribunal, etc.)  | 24           | 51           | 45           | 62           | 79           |



## UNE ORGANISATION AU SERVICE D'UN ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

À l'occasion de sa réorganisation, le Centre LAVI a actualisé son modèle d'intervention afin de préciser son cadre, ses limites et ses modalités d'action. L'objectif : offrir un accompagnement structuré, cohérent et adapté à la réalité des personnes victimes.

Céline Vock, la nouvelle responsable du pôle des intervenant·es et des répondant·es LAVI nous en parle de façon plus détaillée :

**Nos équipes répondent par téléphone, reçoivent en consultation et accompagnent les bénéficiaires dans leurs démarches. Elles peuvent accorder des prestations financières, organiser un hébergement d'urgence, assurer un suivi de situations complexes ou accompagner lors d'audiences.**

**La psychoéducation occupe une place centrale : elle permet de comprendre les effets du traumatisme, de normaliser les réactions, de restaurer le sentiment de contrôle et de redonner espoir. En aidant la personne à devenir actrice de son parcours, elle constitue un levier puissant de reconstruction.**

**Nous devons assurer un cadre clair, une posture ajustée, des actions concrètes : notre modèle d'intervention vise une chose essentielle — permettre aux personnes victimes de retrouver sécurité, compréhension et pouvoir d'agir.**

**Notre approche repose sur un dispositif évolutif et étroitement articulé avec le réseau de partenaires. Tout commence par l'accueil et la sécurisation : les buts sont de créer un espace sûr, de favoriser la confiance et de coordonner rapidement les premières réponses. Le soutien émotionnel et la stabilisation sont des aspects cardinaux de l'intervention : par le biais de l'écoute active, de la validation du vécu, de la psychoéducation, de la mobilisation des ressources et d'outils concrets pour renforcer l'ancrage et la capacité d'action.**

*Nous donnons également des informations, des conseils et de l'orientation, avec des repères juridiques clairs et une mise en lien ciblée avec les ressources du réseau.*

*Selon les besoins, nous déployons des actions concrètes. Celles-ci sont de plusieurs ordres: accompagnement juridique, prestations financières, interventions d'urgence, démarches sociales ou coordination interinstitutionnelle.*

*Enfin, nous travaillons à la résolution de problèmes en élaborant avec la personne un plan d'action structuré et réaliste. Le rôle des professionnel·les du Centre LAVI est exigeant et multidimensionnel: soutenir sans se substituer, intervenir dans l'urgence tout en pensant le long terme, articuler les dimensions psychologiques, juridiques et sociales, tout en restant stables face à des situations émotionnellement intenses.*

*Notre action s'inscrit dans un réseau complexe, où il faut concilier besoins des victimes et cadres institutionnels.*

## **2025 EN CHIFFRES:**

### **LES INFRACTIONS SUBIES PAR LES PERSONNES VICTIMES ACCOMPAGNÉES**

En 2025, le Centre LAVI a traité 1'854 nouvelles situations, auxquelles s'ajoutent 72 proches qui les accompagnaient, le plus souvent des enfants. Ces derniers sont comptabilisés lorsqu'ils ont bénéficié d'une prestation financière, mais ne sont pas répertoriés dans notre statistique ci-dessous, selon le type d'infraction.

Les femmes représentent la majorité des nouvelles personnes victimes qui nous consultent (73%), dont:

- 64 % des situations d'atteintes à la vie et à l'intégrité physique;
- 81% des délits contre la liberté;
- 89% des violences conjugales ou familiales;
- 89% des atteintes à l'intégrité sexuelle.

44% (813) des nouvelles situations étaient directement liées à un contexte actuel ou passé de violence domestique, essentiellement conjugale. Dans ce contexte, 55% sont majoritairement constituées de violences physiques, 24% de violences psychologiques, 16% de violences sexuelles et 5% sont des conflits de couple ou familiaux finalement évalués comme ne relevant pas de la compétence du Centre LAVI. À noter que les violences psychologiques sont désormais mieux reconnues par la LAVI et pour cette raison, en forte augmentation dans nos statistiques.

Les infractions les plus fréquentes restent:

- Les atteintes à l'intégrité physique (50%), dont près de la moitié (48%) en lien avec une violence domestique actuelle ou passée.
- Les atteintes à l'intégrité sexuelle (23%), avec 30% liées à la violence domestique et 21% concernant des mineur·es au moment des faits.
- Les délits contre la liberté (17%), dont 63% en contexte de violence domestique.
- Les autres situations de violence (10%), dont 22% sont liées à la violence domestique.

12

| INFRACTIONS À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE               |            |            |            |            |            |
|--|------------|------------|------------|------------|------------|
| TYPES D'AGRESSION                                | F          | % F        | H          | % H        | TOT.       |
| <b>Atteintes à la vie</b>                        |            |            |            |            |            |
| Accident de la route (ACR) avec décès            | 2          | 67%        | 1          | 33%        | 3          |
| Meurtre  | 1          | 33%        | 2          | 67%        | 3          |
| Homicide par négligence                          | 2          | 50%        | 2          | 50%        | 4          |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>5</b>   | <b>50%</b> | <b>5</b>   | <b>50%</b> | <b>10</b>  |
| <b>Lésions corporelles</b>                       |            |            |            |            |            |
| Attentat   | 0          | 0%         | 0          | 0%         | 0          |
| ACR - LCS  | 25         | 43%        | 33         | 57%        | 58         |
| ACR - LCG  | 1          | 25%        | 3          | 75%        | 4          |
| Agression (AGR) - lésion corporelle simple (LCS) | 112        | 40%        | 169        | 60%        | 281        |
| AGR - lésion corporelle grave (LCG)              | 1          | 11%        | 8          | 89%        | 9          |
| Brigandage (BRIG) - LCS                          | 12         | 55%        | 10         | 45%        | 22         |
| BRIG - LCG                                       | 0          | 0%         | 0          | 0%         | 0          |
| Lésions corporelles par négligence               | 15         | 60%        | 10         | 40%        | 25         |
| Tentative de meurtre (AGR/BRIG)                  | 2          | 11%        | 16         | 89%        | 18         |
| Violence conjugale (VC) - LCS                    | 292        | 89%        | 35         | 11%        | 327        |
| Tentative de meurtre (violence domestique)       | 2          | 100%       | 0          | 0%         | 2          |
| Violences familiales                             | 91         | 77%        | 27         | 23%        | 118        |
| Maltraitance sur enfant                          | 35         | 64%        | 20         | 36%        | 55         |
| <b>Sous-total</b>                                | <b>588</b> | <b>64%</b> | <b>331</b> | <b>36%</b> | <b>919</b> |
| <b>TOTAL</b>                                     | <b>593</b> | <b>64%</b> | <b>336</b> | <b>36%</b> | <b>929</b> |

13

| INFRACTIONS À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE  |            |            |           |            |            |
|---|------------|------------|-----------|------------|------------|
| TYPES D'AGRESSION   | F          | % F        | H         | % H        | TOT.       |
| Viol  | 80         | 90%        | 9         | 10%        | 89         |
| Tentative de viol   | 8          | 100%       | 0         | 0%         | 8          |
| Stealthing  | 2          | 100%       | 0         | 0%         | 2          |
| Contrainte sexuelle   | 22         | 79%        | 6         | 21%        | 28         |
| Violence sexuelle dans le cadre du couple   | 102        | 99%        | 1         | 1%         | 103        |
| Acte d'ordre sexuel avec enfant (victime mineure) 187 CP                                    | 52         | 84%        | 10        | 16%        | 62         |
| Acte d'ordre sexuel avec enfant (victime majeure)   | 18         | 75%        | 6         | 25%        | 24         |
| Inceste (victime mineure)   | 10         | 77%        | 3         | 23%        | 13         |
| Inceste durant l'enfance (victime majeure)  | 9          | 64%        | 5         | 36%        | 14         |
| Acte d'ordre sexuel sur personne mineure dépendante 188 CP                                  | 6          | 100%       | 0         | 0%         | 6          |
| Acte d'ordre sexuel sur personne majeure en détresse - dépendante 193 CP                    | 4          | 100%       | 0         | 0%         | 4          |
| Acte d'ordre sexuel avec personne majeure incapable de discernement ou de résistance 191 CP | 22         | 100%       | 0         | 0%         | 22         |
| Acte d'ordre sexuel par un soignant 193a CP   | 6          | 100%       | 0         | 0%         | 6          |
| Désagrément d'ordre sexuel 198 CP   | 37         | 93%        | 3         | 8%         | 40         |
| Porno-divulgateur 197a CP   | 3          | 33%        | 6         | 67%        | 9          |
| Exhibitionnisme 194 CP  | 0          | 0%         | 0         | 0%         | 0          |
| Exploitation de la prostitution   | 3          | 100%       | 0         | 0%         | 3          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>384</b> | <b>89%</b> | <b>49</b> | <b>11%</b> | <b>433</b> |

Les actes d'ordre sexuel avec enfant et les cas d'inceste sont distingués selon que la personne victime est mineure ou majeure lorsqu'elle vient consulter le Centre LAVI.

À l'exception de la catégorie des violences sexuelles dans le cadre du couple, la nomenclature des infractions se base sur les nouvelles dispositions du code pénal entrées en vigueur le premier juillet 2024.

Pour en savoir plus sur les définitions des infractions ci-dessus, consultez la brochure «Les violences sexuelles: décryptage des définitions du code pénal suisse par le Centre LAVI de Genève», disponible en ligne sur notre site Internet.

| DÉLITS CONTRE LA LIBERTÉ         |            |            |           |            |            |
|----------------------------------|------------|------------|-----------|------------|------------|
| TYPES D'AGRESSION                | F          | % F        | H         | % H        | TOT.       |
| Violence conjugale psychologique | 183        | 93%        | 14        | 7%         | 197        |
| Brigandage avec menaces          | 6          | 46%        | 7         | 54%        | 13         |
| Menaces                          | 40         | 58%        | 29        | 42%        | 69         |
| Séquestration                    | 6          | 60%        | 4         | 40%        | 10         |
| Contrainte/Stalking (181 CP)     | 6          | 67%        | 3         | 33%        | 9          |
| Traite d'être humain             | 11         | 79%        | 3         | 21%        | 14         |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>252</b> | <b>81%</b> | <b>60</b> | <b>19%</b> | <b>312</b> |

| AUTRES*  |            |            |           |            |            |
|--|------------|------------|-----------|------------|------------|
| TYPES D'AGRESSION  | F          | % F        | H         | % H        | TOT.       |
| Accident de la route sans lésion corporelle (atteinte psychologique) | 2          | 50%        | 2         | 50%        | 4          |
| Violence conjugale sans lésion corporelle ni menace                  | 35         | 90%        | 4         | 10%        | 39         |
| Usure  | 7          | 64%        | 4         | 36%        | 11         |
| Altercation sans lésion corporelle ni menace                         | 2          | 67%        | 1         | 33%        | 3          |
| Conflit de travail ou mobbing sans lésion corporelle ni menace       | 3          | 75%        | 1         | 25%        | 4          |
| Conflit de voisinage sans lésion corporelle ni menace                | 0          | 0%         | 1         | 100%       | 1          |
| Vol/Abus de confiance  | 6          | 75%        | 2         | 25%        | 8          |
| Autres   | 75         | 68%        | 35        | 32%        | 110        |
| <b>TOTAL</b>   | <b>130</b> | <b>72%</b> | <b>50</b> | <b>28%</b> | <b>180</b> |

| TOUT TYPE D'AGRESSION | F            | % F        | H          | % H        | TOT.         |
|-----------------------|--------------|------------|------------|------------|--------------|
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>  | <b>1'359</b> | <b>73%</b> | <b>495</b> | <b>27%</b> | <b>1'854</b> |

\* La catégorie «Autres» regroupe diverses infractions ne relevant pas en tant que telles de la LAVI mais ayant tout de même atteint l'intégrité physique, psychique ou sexuelle de la personne, et/ou ayant généré un temps de travail et/ou des démarches de la part du Centre LAVI.

## PRESTATIONS FINANCIÈRES:

### UN SOUTIEN CONCRET ET IMMÉDIAT AUX VICTIMES

En 2025, le Centre LAVI a continué d'apporter un soutien financier essentiel aux victimes d'infractions, en prenant en charge les frais directement liés aux situations de violence. Ces prestations, souvent de première nécessité, couvrent des services fournis par des tiers: avocat·es spécialisés·es, psychothérapeutes, médecins, hébergements, hôtels, foyers, et autres professionnels.

#### Aide immédiate et soutien à plus long terme

L'aide immédiate répond aux besoins urgents, garantissant une protection rapide et un accès à des services essentiels. Toutes les garanties octroyées ne sont pas systématiquement consommées, ce qui explique l'écart entre les montants garantis et les montants effectivement facturés.

Pour les situations nécessitant un accompagnement prolongé, le Centre LAVI peut financer une aide jusqu'à stabilisation de l'état de santé de la personne ou compensation des conséquences de l'infraction. La situation financière de la victime et des personnes vivant avec elle est alors prise en compte. Les demandes de financement à plus long terme sont évaluées selon les critères de la LAVI et validées par le Comité de l'Association.

#### Chiffres clés 2025

1'698 dossiers ont bénéficié d'une aide immédiate ou à plus long terme.

Montant total des garanties octroyées: 1'960'391 CHF.

Montant total effectivement facturé sur l'exercice: 911'909 CHF.

Total payé par le Centre LAVI en 2025 pour les prestations de tiers: 1'182'506 CHF, incluant les paiements liés à des bons émis sur les exercices précédents (année précédente: 144'429 CHF et antérieures: 126'167 CHF).

Ces chiffres illustrent le rôle crucial du Centre LAVI: assurer un accès rapide à des ressources professionnelles, soutenir les victimes dans leur rétablissement et leur permettre de se reconstruire dans des conditions sécurisées.

| PRESTATIONS             | GARENTIES OCTROYÉS   | MONTANT FRACTURÉS EN AIDE IMMÉDIATE | MONTANT FRACTURÉS EN AIDE À PLUS LONG TERME | TOTAL FACTURÉ      |
|-------------------------|----------------------|-------------------------------------|---|--------------------|
| Entretien financier     | 94'050 CHF           | 88'157 CHF                          | 5'216 CHF                                   | 93'373 CHF         |
| Avocat·e                | 1'283'222 CHF        | 235'946 CHF                         | 152'164 CHF                                 | 388'110 CHF        |
| Frais médicaux          | 45'048 CHF           | 31'052 CHF                          | 4'174 CHF                                   | 35'226 CHF         |
| Frais de psychothérapie | 51'228 CHF           | 38'868 CHF                          | 832 CHF                                     | 39'700 CHF         |
| Hébergement             | 430'365 CHF          | 306'776 CHF                         | 8'968 CHF                                   | 315'743 CHF        |
| Cours d'auto-défense    | 2'200 CHF            | 1'200 CHF                           | 0 CHF                                       | 1'200 CHF          |
| Frais de serrurerie     | 9'570 CHF            | 5'036 CHF                           | 1'470 CHF                                   | 6'506 CHF          |
| Frais de déplacements   | 9'611 CHF            | 3'870 CHF                           | 4'520 CHF                                   | 8'390 CHF          |
| Traductions             | 33'835 CHF           | 22'790 CHF                          | 0 CHF                                       | 22'790 CHF         |
| Autres                  | 1'262 CHF            | 633 CHF                             | 238 CHF                                     | 871 CHF            |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1'960'391 CHF</b> | <b>734'327 CHF</b>                  | <b>177'582 CHF</b>                          | <b>911'909 CHF</b> |

#### COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2025

L'intégralité des comptes détaillés est disponible sur demande au Centre LAVI.



#### **FOCUS SUR L'HÉBERGEMENT D'URGENCE: LE CENTRE LAVI, UN APPUI ESSENTIEL POUR LES VICTIMES**

*Le Centre LAVI joue un rôle clé dans l'accompagnement des victimes de violences lorsqu'un hébergement d'urgence est nécessaire. Il soutient les personnes dans leurs démarches et, lorsque c'est possible, finance tout ou partie de leur hébergement, selon ses dispositions légales (jusqu'à 35 jours d'aide immédiate, et en aide à plus long terme, selon les besoins).*

*Le Centre LAVI et ses partenaires se coordonnent pour assurer une prise en charge continue et sécurisée, même en dehors des heures d'ouverture du Centre, grâce à l'intervention de l'Unité mobile d'urgence sociale (UMUS) 24h/24 les week-ends et jours fériés, et des foyers d'urgence (Le Pertuis, pour la violence domestique et Le Cœur des Grottes, pour la traite d'être humain).*

*Pendant ses heures d'ouverture, le Centre LAVI est contacté directement par les victimes ou leur entourage, par la police, ou par les professionnel·les du réseau socio-sanitaire. Après une première évaluation des besoins, il oriente les victimes de violences domestiques vers la solution la plus adaptée:*

*Pour les situations de violence domestique, si Le Pertuis est complet, ce dernier recherche une place dans les autres structures du réseau. En dernier recours, une solution est organisée dans un hébergement hôtelier, où un soutien peut être assuré par le Service Externe de Soutien (SES) pour mener les démarches urgentes et répondre aux premiers besoins essentiels.*

### Violence domestique et hébergement d'urgence en 2025: enjeux et réalités

En 2025, le Centre LAVI a traité 164 demandes d'hébergement d'urgence, dont 146 nouvelles situations. Parmi ces nouvelles situations:

- 126 femmes, dont 77 avec enfants (âge moyen 36,3 ans)
- 20 hommes, dont 4 avec enfants (âge moyen 37,5 ans)

La grande majorité des dossiers concernait la violence domestique (122 situations, soit 84%), les 24 autres relevant d'autres types d'infractions.

Parmi ces 122 situations, 10 concernaient des hommes (8%) dans un contexte de violence familiale (6) ou de violence conjugale (4).

S'agissant du type de violences:

- 63% étaient liées à des violences physiques
- 20% à des violences psychologiques
- 17% à des violences sexuelles.

À ce sujet, il est intéressant de noter que la reconnaissance croissante des violences psychologiques impacte directement les besoins d'hébergement, ce qui souligne l'importance d'une réponse adaptée à toutes les formes de violence domestique mais aussi les défis à venir pour fournir un hébergement adapté à toutes les personnes qui le nécessitent.

Dans 26 cas, le coût de l'hébergement n'a finalement pas été facturé au Centre LAVI, soit car le financement n'était finalement pas du ressort de la LAVI, soit car la personne n'en a pas profité (retour à domicile, autre solution trouvée, etc.).

Pour les 96 situations ayant donné lieu à un hébergement effectif (prestation délivrée et payée par le Centre LAVI), la durée du séjour financé par le Centre LAVI était comprise entre 1 et 91 jours, avec une moyenne de 18 jours, avec une diversité de situations qui se répartissent comme suit:

- 1 à 7 jours: 38 situations (40%)
- 8 à 14 jours: 21 situations (22%)
- 15 à 35 jours: 27 situations (28%)
- 36 à 91 jours: 10 situations (10%)

La majorité des hébergements sont de courte à moyenne durée, en raison des bases légales du Centre LAVI.

### Entre foyers et hôtels: les parcours d'hébergement d'urgence en 2025

Une analyse qualitative a été menée sur 61 nouvelles situations (dont 10 de traite d'êtres humains) dont l'hébergement a été financé par le Centre LAVI entre janvier et juin 2025 dans le but de mieux identifier les parcours d'hébergement entre foyers d'hébergement d'urgence et hôtels.

Les résultats sont les suivants:

- 31 primo-placement à l'hôtel, avec ensuite un retour à domicile ou un placement alternatif (amis, retour au pays, disparition);
- 12 primo-placements au foyer Le Pertuis;
- 5 primo-placements au Cœur des Grottes;
- 7 primo-placements à l'hôtel suivis d'un transfert vers Le Pertuis;
- 1 primo-placement à l'hôtel suivi d'un transfert vers Le Cœur des Grottes;
- 5 situations uniquement à l'hôtel (3 étaient encore en cours au moment de l'analyse).

Il ressort que la majorité des victimes (60%) ne trouvent pas de place en foyer. Si le recours aux hôtels reste donc indispensable, il présente cependant des limites importantes en termes de sécurité et de stabilité, d'autant que le transfert des personnes dans un à plusieurs autres hôtels successifs a dû parfois être organisé, en raison du manque de disponibilité dans les hôtels eux-mêmes.

Cette situation est d'autant plus insatisfaisante que, selon nos données, 14 personnes sont retournées chez l'auteur, dont 12 après un placement à l'hôtel contre 2, seulement, après un placement au foyer Le Pertuis.

Ce résultat souligne l'importance de privilégier le financement de places en foyer pour garantir la cohérence de la prise en charge avec les buts de la lutte contre les violences domestiques.



POST TENEBRAS LUX

REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

## **CENTRE DE CONSULTATION LAVI**

Boulevard Saint-Georges 72 - 1205 Genève

E [info@centrelavi-ge.ch](mailto:info@centrelavi-ge.ch)

T +41 22 320 01 02

## **NOUS SOUTENIR**

PostFinance CH 68 0900 0000 1231 2907 3

en faveur de l'Association du centre genevois  
de consultation pour les victimes d'infractions,  
1205 Genève